



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 67860

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les inquiétudes formulées par la CNL concernant la protection des mineurs à l'égard de la collecte de données sur Internet. La CNL préconise que les campagnes d'information audiovisuelles menées sur la protection des mineurs soient élargies à la protection des données personnelles. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de garantir la protection des mineurs.

### Texte de la réponse

L'arrêté du 8 novembre 2001 portant création du site « [www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr) », publié au Journal officiel de la République française du 9 novembre 2001 (p. 17808), dispose qu'il est créé un site internet public dont la finalité est de permettre aux utilisateurs de l'internet de signaler les sites susceptibles de contrevenir aux lois françaises relatives à la protection des mineurs. A cet effet, une messagerie électronique, « [contact@signale.internet-mineurs.gouv.fr](mailto:contact@signale.internet-mineurs.gouv.fr) », permet de signaler tous contenus textuels, graphiques, audiovisuels ou multimédia circulant sur l'internet. Il est créé, à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication du ministère de l'intérieur, un traitement automatisé d'informations qui a pour objet la mise en place d'une base de données pour le regroupement des signalements précités, en vue de permettre aux services d'enquêtes de disposer de toutes les informations nécessaires aux poursuites susceptibles d'être engagées, ou de tous les renseignements complémentaires utiles aux poursuites déjà engagées, ainsi que de constituer une base de données des signalements en vue de les rapprocher des signalements ultérieurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67860

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6028

**Réponse publiée le :** 4 février 2002, page 592